

LE MINISTRE

N° 1428
MEF/DGE/DPP/AKM

Abidjan, le

15 MARS 2010

Note circulaire

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Généraux des Sociétés d'Etat et sociétés
à Participation Financière Publique Majoritaire

ABIDJAN

Objet : Suivi budgétaire

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Dans le cadre du suivi budgétaire des sociétés d'Etat et sociétés à participation financière publique majoritaire, initié depuis l'exercice 2008 par mes soins, j'observe que nombre d'entreprises ne transmettent pas régulièrement, à la fin de chaque trimestre, les états d'exécution du budget à la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP). Cet état de fait s'expliquerait par la non validation des données budgétaires par le Conseil d'Administration (CA).

A l'analyse, je rappelle que la production régulière des données de l'exécution budgétaire en infra-annuelle relève de la compétence pleine et entière de la Direction Générale. Leur transmission à nos services s'inscrit dans le cadre de l'exercice continu de la fonction de la tutelle économique et financière qui ne saurait être subordonné à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Il s'agit plutôt pour la tutelle financière, ainsi que pour le Conseil d'Administration qui pourra en être informé, de faire des recommandations aux fins de permettre l'atteinte des objectifs prévisionnels qui ont fait l'objet d'approbation par mes soins.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir transmettre, dorénavant, les états d'exécution budgétaire à la Direction des Participations et de la Privatisation, sous quinzaine, à compter de la fin de chaque trimestre.

En vous remerciant à l'avance des dispositions utiles que vous voudriez bien prendre dans ce sens, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, l'assurance de ma parfaite considération.

Ampliation : PCA



DIBY Koffi Charles